

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2016

---

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, HUBERT, CHAMPION, CUREAUDEAU, IMHOFF, QUINCHARD et Mmes CLEMOT, BOURSIN, NIVELLE et ROBINEAU.

Absentes excusées: Mmes AUDEBRAND, BERNET-CARAMAM (pouvoir) et HALIN (pouvoir).

### **Convention de partenariat entre le Centre de gestion et la CNRACL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté la convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des dépôts et consignation et a autorisé le Maire à la signer.

### **Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles**

Le Conseil Municipal a accepté la convention de la ville de Doué-la-Fontaine relative aux frais de participation de la scolarité des enfants domiciliés sur la commune ainsi que la participation de 322 € pour un enfant, au titre de l'année 2015/2016 et a autorisé le Maire à signer cette convention.

### **Travaux de bâtiments**

#### **Réfection des façades du local commercial**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de la SARL BERTRON de Saint Lambert des Levées, pour un montant de 10 050.00 euros hors taxes, soit 12 060,00 euros TTC.

#### **Isolation des combles du logement communal et salle de fêtes**

Le conseil municipal a accepté les propositions de l'entreprise DUPUIS, pour un montant de 1 741.16 euros HT, soit 1 836.92 euros TTC. pour le logement communal d'une part et un montant de 3 586.30 euros HT, soit 4 303.56 euros TTC. pour la salle des fêtes d'autre part.

### **Marché travaux de voirie 2016**

Après en avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres des travaux de voirie 2016 le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 82 506 € hors taxes soit 98 467.20 euros TTC. et a autorisé le Maire à le signer.

### **Remboursement de frais au locataire du logement communal « 3 rue du Mousseau »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de rembourser au précédent locataire du logement communal "3 rue du Mousseau", la somme de 55.50 euros, correspondant à la consommation d'eau et d'électricité du 1er au 30 avril 2016 et déduction faite de l'achat d'un abattant WC.

### **Tarif du sable de la carrière communale**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé que le sable situé dans la carrière dite "des Molleys" sur la parcelle cadastrée : section ZI n°287 est réservé aux habitants de la commune, pour leur usage personnel, jusqu'à 1m3 gratuit par an et payant au-delà, selon le tarif de 5 € le m3 et dans la limite d'une quantité raisonnable.

### **Création de la commune nouvelle de Doué en Anjou**

Monsieur le Maire a soumis à l'approbation du conseil municipal le projet de création de la commune nouvelle de Doué en Anjou constituée des communes de Brigné, Concourson-sur-Layon, Denezé-sous-Doué, Doué-la-Fontaine, Forges, Louresse-Rochemenier, Meigné, Montfort, Saint-Georges-sur-Layon, Les Ulmes et les Verchers-sur-Layon.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le conseil municipal par 13 voix contre et une pour a refusé de faire partie de la commune nouvelle Doué en Anjou.

### **Question diverse**

#### **Location terrain communal**

Le conseil municipal a accepté de louer la parcelle communale cadastrée ZH 208 à M. Pierre HUBERT à partir du 1er novembre 2016, au prix de 115 euros l'hectare et a autorisé le Maire à signer le contrat de location.